

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL de la SEANCE du 17 septembre 2021**Date de la convocation : **13 septembre 2021**La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **13 septembre 2021**Conseillers en exercice : **11**Membres présents ou représentés : **09**

L'an deux mil vingt et un le vendredi dix-sept du mois de **septembre**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **15 Mars 2020**, se sont réunis dans la salle d'animation sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Pierre MALLET**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, LAPOUGE Marie-Noëlle, MALLET Pierre, MARTIN Chantal, PUJOL Marc, RANC Aline, RIEU Hervé, SOLVIGNON Monique, THEROND Bruno, URBANCIC Caroline.

Absent(s) excusé(s) : **Jonathan FLOURET**Absent(s) non excusé(s) : **Marc PUJOL**Absent(s) représenté(s) : **Aline RANC, Marie-Noëlle LAPOUGE**Pouvoir(s) : **Aline RANC à Chantal MARTIN, Marie-Noëlle LAPOUGE à Caroline URBANCIC****M. Sylvain BRUSA** a été désigné secrétaire de séance.ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative n°1 – budget principal commune
- Frais de fonctionnement de l'école 2019-2020 : facturation aux communes de résidence
- Demande de M KLJUCANIN Slaven – Jardins familiaux lot n°7 + Surface accès véhicules

Questions diverses :

-Travaux en cours et à venir

Pièces jointes :

-Projet de DM n°1

-Demande de M. KLJUCANIN en date du 12/09/2021

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H35****Décision modificative n°1 du budget principal Commune**

Section de fonctionnement - dépenses			
Compte	Désignation		Montant
60633	Fournitures de voirie		322,00 €
739223	FPIC Fonds national de péréquation		-42,00 €
023	Virement à section d'investissement		616,00 €
6558	Autres contributions obligatoires (frais école Langogne)		1.898,00 €
Total des dépenses de fonctionnement :			2.794,00 €
Section de fonctionnement - recettes			
Compte	Désignation		Montant
73223	FPIC Fonds national de péréquation		1.125,00 €
7381	Taxe additionnelle droits de mutation		1.669,00 €
Total des recettes de fonctionnement :			2.794,00 €
Section d'investissement - dépenses			
Compte	Programme	Désignation	Montant
2183	225	Matériel informatique mairie école	616,00 €
Total des dépenses d'investissement :			616,00 €
Section d'investissement – recettes			
Compte	Programme	Désignation	Montant
021	-	Virement de la section de fonctionnement	616,00 €
Total des recettes d'investissement :			616,00 €

Frais de fonctionnement de l'école (2019-2020) participation des communes de résidence

Les frais de fonctionnement de l'école s'élèvent à 23007,93€ pour 23 élèves soit un montant de 1000,34€ par enfant, montant arrondi à 1000€. Le conseil municipal approuve la répercussion aux communes de résidence des élèves selon la répartition suivante :

Chastanier (4 élèves) : 4000,00 € ; Auroux (3 élèves, dont 1 pour 6 mois de présence) : 2600,00€ ; Langogne (2 élèves présents 8 mois) : 1600€

Demande de M KLJUCANIN Slaven – jardins familiaux / lot n°7 + accès véhicules

M KLJUCANIN demande à pouvoir exploiter le lot n°7 des jardins familiaux, et à bénéficier d'un accès pour les camions + aire de stockage du compost. Après étude des surfaces des parcelles et du nombre de lots disponibles, le conseil consent à louer le lot N°7 (333m²) à M. KLJUCANIN ainsi qu'une aire de 130m² amputée pour moitié aux lots 5 & 6. Le conseil décide d'appliquer le même tarif au m² que celui pratiqué à la convention initiale (soit 24€ supplémentaires / an). M. le maire est autorisé à rédiger et à signer l'avenant nécessaire.

Questions diverses :

Travaux en cours et à venir :

- Les travaux de modernisation de l'éclairage public devraient débiter le trimestre à venir.
- la rénovation des volets et velux du gîte occupé par M. Bord est en cours.
- les portes sectionnelles du garage communal, endommagées depuis quelques années sont à réparer, notamment pour assurer la sécurité des utilisateurs.

Autres Questions

- Suite à diverses demandes relayées par des membres du conseil, le four communal (bien qu'accessible sur simple demande de la clé en mairie) sera en accès libre. Le conseil se réserve la possibilité de le fermer à nouveau, si des dégradations ou des nuisances aux riverains venaient à se produire.
- Le courrier d'un habitant attire l'attention du conseil sur la vitesse excessive de certains usagers sur la voie communale n°9 (entrée de Rocles côté route « blanche »). M. le maire rappelle que la vitesse est limitée à **30km/h sur l'ensemble du village**. Il rappelle également que **la priorité à droite prévaut**.
- M le Maire informe le conseil qu'une personne a été recrutée pour remplacer Mme FEMINIER à compter du 1^{er} octobre prochain (CUI de 9 mois à raison de 20H/hebdomadaire).

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée le **17 Septembre 2021 à 21 heures 55 minutes**.

Compte rendu affiché le 24 septembre 2021 aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Pierre MALLET

